



BULLETIN D'INSCRIPTION CONTRAT DE FORMATION

(Uniquement valable pour les formations professionnelles, un autre bulletin est à votre disposition pour les autres stages proposés)

Page 1/2

ARCHE – FORMATION SARL
Téléphone/ Fax : 01 53 16 32 75
Mail : arche.hypnose@gmail.com
N° SIRET 513 637835 0010
N° déclaration d'activité :
11754505375

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

E-mail :

Téléphone : Profession :

Je m'inscris à la formation suivante : (merci de préciser si c'est un retour)

Intitulé :

Dates (voir calendrier) :

Lieu / ville :

Je souhaite régler ma formation : (merci de préciser les modalités de règlement)

Acompte de : €

Par chèque : Je souhaite payer en Mensualités. (10 maximum)

Déclaration de participation :

Je déclare savoir que la formation n'est pas une thérapie et ne peut être considérée comme telle. Je reconnais aux formateurs le choix entier de la manière dont seront dispensés les cours.

Je déclare avoir parfaitement conscience qu'il s'agit d'une formation professionnelle dont l'objet n'a aucun rapport avec un traitement médical et n'a pas pure vocation à s'y substituer.

Cette formation n'a pas valeur de diplôme reconnu par l'état et ne délivre aucun titre permettant d'exercer le métier de psychothérapeute ou de psychologue.

Les validations de *Technicien* et *Praticien* ont une valeur de reconnaissance interne et ne seront données que sur démonstration des compétences du stagiaire.

Je déclare ne pas souffrir, à ma connaissance, d'incapacité ou de maladie, qui pourraient m'empêcher de suivre correctement la formation. Ces formations sont interdites à toute personne présentant un trouble psychotique, diagnostiqué ou non. L'organisme ARCHE-FORMATION ne saurait être tenu responsable d'un trouble dû à une fragilité psychologique intervenant pendant ou après une formation. Si le stagiaire pense être sujet à une maladie ou à un trouble qui pourrait le gêner, il doit prévenir l'organisme de formation au moment de l'inscription afin de prendre l'avis d'un formateur.

Je déclare savoir que je pourrais être renvoyé de toute ou partie de la formation organisée par ARCHE-FORMATION, sans aucun droit au remboursement, si je venais à perturber la formation ou à manquer de respect envers le ou les formateurs et/ou envers mes co-stagiaires, ainsi que pour toute raison pédagogique, dont le ou les formateurs sont seuls juges.

Je reconnais, enfin, que pour des raisons de sécurité, d'éthique, et pour le confort du groupe de formation, l'organisme se réserve le droit de refuser sans justification, toute demande d'inscription à ses formations.

Je déclare avoir lu compris et accepté sincèrement les conditions exposées sur les 2 pages de ce contrat.



BULLETIN D'INSCRIPTION CONTRAT DE FORMATION

(Uniquement valable pour les formations professionnelles, un autre bulletin est à votre disposition pour les autres stages proposés)

Page 2/2

Conditions de participations :

Article 1 : Object du contrat :

Ce contrat est conclu entre la SARL ARCHE-FORMATION, organisme de formation n° 11754505375 (enregistré auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France) et le signataire en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Type d'action de formation : (au sens de l'article L. 900-2 du Code du travail) perfectionnement des connaissances.

Article 2 : Dispositions financières :

Les tarifs sont exposés dans un document annexe à ce contrat. Le signataire doit joindre à ce contrat un acompte représentant 20% du montant total de la formation choisie pour enregistrer sa participation.

Le signataire dispose ensuite d'un délai de rétractation de 10 jours, à l'issue de ce délai l'acompte sera dû à l'organisme de formation.

Le règlement peut être effectué par chèque. Le stagiaire peut échelonner son règlement, sans frais, sur une période allant jusqu'à 10 mensualités.

Le tarif de la formation ne comprend ni l'hébergement ni les repas, qui sont à la charge du stagiaire.

Toute participation à une formation offre la possibilité pour les participants de se réinscrire gratuitement aux mêmes formations dans un délai de 2 ans suivant la première participation, en fonction des places disponibles. (Offre réservée aux formations professionnelles et non valable pour les stages et coaching individuels)

Article 3 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait de l'organisme :

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de l'organisme, les sommes indûment perçues seront remboursées (article L. 6354-1 du code du travail)

L'organisme se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants trop peu élevé. Dans ce cas les sommes versées seront intégralement remboursées.

Article 4 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait du stagiaire :

En cas d'abandon par le stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont dues, au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si il ne s'agit pas d'un cas de force majeure dûment reconnu, une formation (ou un stage) commencée est due en totalité et ne peut être remboursée.

Article 5 : Différends éventuels.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable : Le Tribunal de PARIS sera seul compétent pour régler le litige.

Fait le :

A :

Mention « lu et approuvé »

Signature

Cadre réservé à l'organisme de formation	
Pour l'organisme de formation :	Cachet de l'organisme de formation :